GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 28 janvier 2020

CLAUSTRE Julie. *Le Kenya, porte d'entrée de la drogue en Afrique de l'Est,* Note d'Analyse du GRIP, 28 janvier 2020, Bruxelles.

https://www.grip.org/fr/node/2902

NOTE D'ANALYSE

Le Kenya : porte d'entrée de la drogue en Afrique de l'Est

par **Julie Claustre**

28 janvier 2020

Résumé

Depuis les années 1990, le Kenya voit les réseaux de narcotrafiquants se greffer sur ses infrastructures économiques, afin d'acheminer l'héroïne afghane sur les marchés européens. Ce développement est passé relativement inaperçu jusqu'aux années 2010, quand la fréquence des saisies a augmenté et que les villes de Nairobi et Mombasa se sont retrouvées confrontées à un problème de consommation de drogue grandissant. Cette Note d'Analyse examine les facteurs endogènes et exogènes qui ont conduit à faire du Kenya un point de transit pour la drogue. Les infrastructures économiques et de communication sont difficiles à surveiller en raison de déficiences capacitaires importantes et de problèmes de corruption au sein des forces de police et du système judiciaire kenyans. De plus, la position géographique privilégiée du pays, à la croisée des routes commerciales internationales, ainsi que la nécessité de rediriger les trafics des routes principales, ont fait du Kenya un lieu de transit de stupéfiants.

Abstract

Kenya: East Africa's drug getaway

Since the 1990s, drug trafficking networks have been infiltrating Kenyan communication and economic infrastructures. Forced to divert from their main routes, networks have found in Kenya the key elements they needed to transit drugs from Asian producers to European consumers. Since Kenya is an indirect transit hub, the development of drug trafficking has gone relatively unnoticed until the 2010s. From then onwards, increased seizures along the maritime routes, and an upsurge in drug consumption in Nairobi and Mombasa, have started alerting national and international actors. This Analysis demonstrates that far from being a second-class route, Kenya presents endogenous elements on which traffics thrive. The country's communication and transport infrastructures, coupled with crippling corruption problems and high capacity deficiencies within the police forces and the judicial system, prevent any viable counter-trafficking action. Moreover, exogenous factors foster traffics in Kenya: its large uncontrolled maritime front and borders allow traffics, redirected from the main routes, to go unnoticed.

Introduction

Dès les années 1990, le Kenya a émergé comme point d'entrée et de transit de l'héroïne afghane vers l'Europe et l'Afrique du Sud. Les groupes criminels ont profité des failles du système kenyan que sont des capacités sécuritaires déficientes et la corruption au sein des institutions pour créer une économie grise. S'appuyant sur les infrastructures de communication, ils ont pu faire proliférer leurs trafics. Plus tard, dans les années 2010, la guerre de Syrie et la crise migratoire en Europe, ainsi que l'évolution du trafic en Afrique de l'Ouest, ont poussé à rediriger une part croissante du trafic de drogue vers l'Afrique de l'Est.

Aujourd'hui, la côte orientale africaine est un lieu de transit important pour l'héroïne afghane et, de plus en plus, pour la cocaïne sud-américaine. En 2019, on estime que 310 tonnes d'héroïne afghane sont arrivées sur la côte est de l'Afrique[1]. Le Kenya est particulièrement touché ; évalué en 2018 à plus de 100 millions d'euros par an, le marché kenyan de la drogue est en constante expansion[2].

Plusieurs facteurs internes — infrastructures économiques développées, corruption et situation géographique — et externes — instabilité des routes principales et besoin de diversification — font du Kenya un terrain propice à l'émergence et à l'expansion des réseaux criminels.

Cette Note d'Analyse expose successivement ces deux groupes de facteurs. En ce qui concerne les facteurs endogènes présents au Kenya depuis 30 ans et qui se sont avérés favorables au développement d'une criminalité organisée, ce texte retient pour fin d'analyse 1) un niveau élevé de corruption dans les systèmes judiciaire et politique ; 2) la déficience capacitaire des forces de sécurité ; 3) des services financiers fonctionnels ; 4) des infrastructures de communication développées et 5) des services de transports relativement fiables[3]. Au titre des facteurs exogènes, on s'intéresse 1) aux perturbations ayant affecté les autres voies d'acheminement de la drogue de l'Asie vers l'Europe, que ce soit en Afrique de l'Ouest ou dans les Balkans et 2) au caractère transrégional des trafics.

Les facteurs internes : de la corruption aux services financiers en passant par les infrastructures de communication

Rétrospectivement, le développement d'un réseau de trafic de drogue au Kenya aurait peut-être pu être mieux anticipé. Selon Schuberth, de l'Université de Bradford, les principales conditions endogènes pour l'émergence et le développement des trafics sont en effet présentes au Kenya dès 1990.

1. LACHKAR, Michel, « L'Afrique de l'Est, nouvelle porte d'entrée de l'héroïne afghane vers l'Europe », *France Info*, 21 septembre 2019.
2. RENOVIC, Jean-Michel, « Kenya, la nouvelle route de la drogue », *France 24*, 18 octobre 2019.
3. SCHUBERTH, Moritz, « The Impact of Drug Trafficking on Informal Security Actors in Kenya », *Africa Spectrum*, Vol. 49, Num. 3, 2014, p. 64.

À partir de l'analyse de cet auteur, on peut établir que l'attractivité du Kenya pour les narcotrafiquants s'explique par les cinq caractéristiques majeures précédemment citées.

La société kenyane connait des niveaux élevés de corruption, à la fois au sein de sa police et de son système judiciaire. Les organisations criminelles monnayent la protection de leurs réseaux auprès de certaines élites politiques (tant locales que nationales) et auprès des officiers et personnels de sécurité. Cette protection leur garantit une marge de manœuvre pour bâtir et consolider leurs réseaux, en se prémunissant des saisies et procès. Ainsi, les policiers, au contact direct de la population et donc des trafics, devraient être des acteurs majeurs dans la lutte contre la drogue. Cependant, le déficit capacitaire de l'État kenyan empêche une mobilisation suffisante des forces de sécurité. Ces déficiences s'expriment aussi à travers des salaires trop bas, qui ne permettent pas de bonnes conditions d'exécution du travail journalier des agents de sécurité. Démotivés, les fonctionnaires sont poussés à accepter les pots-de-vin de groupes criminels.

Selon *Institute for War and Peace Reporting* (IPWR), les policiers sont parmi les fonctionnaires kenyans les moins bien payés et le ministère de l'Intérieur est décrié pour son incapacité à prendre des mesures efficaces contre la corruption[4]. De plus, le *Global Corruption Barometer* a indiqué, en 2019, que 71 % des Kenyans estiment que leur gouvernement n'agit pas assez pour régler les problèmes de corruption du pays[5]. Concernant l'administration judiciaire, ce même sondage montre que près d'un tiers des Kenyans (28 %) estiment que presque tous les membres de la magistrature sont corrompus[6]. Ces divers éléments ne permettent pas d'envisager un revirement des indices de corruption, ni un changement rapide dans la gouvernance du Kenya. Même si un réseau est démantelé, il est peu probable que ses membres puissent être jugés, surtout ses dirigeants.

Les infrastructures de télécommunication, surtout développées dans les grandes villes, facilitent les échanges entre membres d'un réseau et entre réseaux et clients. Dès la fin des années 1990, les groupes de télécommunication ont connu un essor important sur le marché kenyan, rendant facilement accessibles les services de téléphonie mobile, puis Internet, à une part croissante de Kenyans, essentiellement citadins. Selon le Fonds monétaire international (FMI), entre 2000 et 2015, le nombre de Kenyans connectés à Internet est passé de 0 à environ 45 %, dépassant la moyenne mondiale. De même, en 2015, plus de 80 % des Kenyans avaient souscrit un contrat de téléphonie mobile[7]. L'accessibilité des systèmes de technologie de l'information et de la communication profite aux organisations criminelles, qui peuvent se greffer à ces réseaux de télécommunication. En effet, selon les observations de l'UNODC[8], les télécommunications permettent aux dealers d'éviter le contact direct avec leurs clients. Via des messageries cryptées, les dealers signalent l'endroit où se trouve la drogue, puis chargent des coursiers de récupérer l'argent.

4. WANJALA, Robert, « Tackling Police Corruption in Kenya », *IWPR*, 6 août 2013.

5. Transparency International, « Global Corruption Barometer Africa 2019 », 2019, p. 13.

6. *Ibid*.

7. FMI, « Kenya, Selected Issues », *IMF Country Report No. 18/296*, octobre 2018, p. 10.

8. UNODC, « Résumé analytique, conclusions et incidences stratégiques », *Rapport mondial sur les drogues*, 2017, p. 22.

Ainsi, les transactions sont plus discrètes et donc plus difficiles à surveiller. Suivant cette même logique, les membres d'une même organisation peuvent communiquer à distance, en protégeant leur identité et en se fondant dans la masse des télécommunications journalières. Dès lors, les réseaux peuvent exister et proliférer virtuellement, ce qui leur donne la possibilité d'étendre leur présence et donc leur clientèle consommatrice au sein des villes et dans le pays.

Les services financiers, largement accessibles aux Kenyans, ont vu s'y greffer les groupes criminels. Selon le FMI, l'inclusion financière du Kenya est élevée et permet au pays de se démarquer clairement des autres États ayant des indices de développement (PIB/habitant, éducation, gouvernance) similaires. Le système économique kenyan est toujours majoritairement basé sur l'argent liquide, mais aussi depuis peu sur les services financiers à distance[9]. Ces deux outils sont profitables aux organisations criminelles. L'utilisation d'applications mobiles pour gérer ses comptes *(mobile banking)* est très répandue au Kenya ; l'une d'elles, *M-Pesa*, détenue par la société kenyane Safaricom, a permis une augmentation de 60 points des adultes bancarisés, passant de 20 % à 80 % entre 2006 et 2016[10]. Cependant, cette financiarisation s'est développée en dépit de l'absence de régulation de la part des autorités kenyanes[11]. Selon un rapport du Département d'État américain[12], les lois subséquentes contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles n'ont pour l'instant pas permis une lutte efficace contre le détournement des outils financiers par les trafiquants. De plus, le problème de corruption évoqué plus tôt implique que l'application effective de ces lois est le plus souvent illusoire. Parallèlement, le rapport américain pointe la dépendance des Kenyans aux systèmes informels d'échange de fonds transfrontaliers basés sur l'argent liquide. Ces systèmes financiers restent très sensibles au blanchiment d'argent car difficilement contrôlables par l'État[13]. En effet, ils échappent à la supervision des institutions bancaires locales.

Enfin, les infrastructures de transport, qu'elles soient portuaires, aéroportuaires ou routières, sont relativement bien implantées au Kenya. Le pays agit comme une plateforme de distribution reliant les routes commerciales asiatiques à la sous-région et à l'Europe.

Premièrement, le port de Mombasa est le plus grand et le plus animé d'Afrique de l'Est, grâce à son ouverture sur les routes commerciales internationales[14].

9. FMI, *op*. *cit*. 8, p. 5 et 9. Le rapport du FMI conclut également que les services financiers accessibles depuis un mobile ont été un « moyen d'accélérer l'inclusion financière plus rapidement que la financiarisation conventionnelle n'aurait pu l'autoriser » (p. 11) [traduit de l'anglais], suggérant même que ces services pourraient prendre la place des banques traditionnelles lorsque ces dernières restreignent l'accès aux crédits.
10. CESSOU, Sabine, « Fièvre numérique au Kenya », *Le Monde diplomatique*, décembre 2018.
11. BROULARD Laure et ANDERSON Mark, « Mobile banking : une success-story nommée M-Pesa », *Jeune Afrique*, 3 avril 2017.
12. Département d'État américain, « 2019 INCSR–Volume II : Money Laundering and Financial Crimes », *2019 International Narcotics Control Strategy Report*, 28 mars 2018, p. 127.
13. *Ibid*.
14. COCHRAN, Jessica, « Kenya, port of Mombasa », *Logistics Capacity Assessment*, 14 juin 2016.

En 2015, il enregistrait un tonnage de presque 27 millions tpl[15]. Pourtant un point d'entrée privilégié vers l'Afrique depuis l'Asie, le Kenya ne s'est doté d'une force de garde-côtes qu'en novembre 2018[16]. Celle-ci reste donc largement inexpérimentée pour lutter contre les trafiquants. Deuxièmement, l'aéroport international de Nairobi est le 9e aéroport le plus fréquenté d'Afrique, et le premier aéroport d'Afrique de l'Est. Il dessert les principaux aéroports européens et fait office d'escale pour de nombreuses compagnies-cargos[17]. Il permet donc de relier directement les réseaux de distribution kenyans aux pays consommateurs de drogue, par voie de fret aérien ou de passagers. Troisièmement, les réseaux routiers kenyans servent à effectuer des liaisons terrestres entre la façade maritime et les régions reculées. Ils étaient, en 2018, utilisés pour 93 % des transports de biens et de personnes[18]. Les déficiences capacitaires des forces de sécurité kenyanes ne permettent pas d'optimiser la sécurité et le contrôle des routes ni même des frontières. La frontière occidentale du Kenya de près d'un millier de km de long n'est surveillée que par trois postes douaniers[19]. Les graves problèmes sécuritaires dont souffre le Kenya sont généralisés, avec un seul policier pour 1 150 habitants[20]. Les réseaux routiers reliant le Kenya à la Tanzanie[21], à l'Ouganda et à l'Éthiopie sont donc largement utilisés par les narcotrafiquants[22].

Il semble ainsi aisé aux trafiquants de dissimuler leur marchandise illicite. Les réseaux criminels peuvent utiliser les centres névralgiques kenyans pour faire entrer la drogue sur le continent, puis pour la disperser vers les autres lieux de distribution et de consommation, en Afrique, en Europe mais aussi au Moyen-Orient.

15. Kenya Ports Authority, « Annual Review and Bulletin of Statistics 2015 », *Office of the Managing Director Kenya Ports Authority Mombasa*, février 2016, p. 1. La tpl (« tonne de port en lourd ») est une unité de tonnage des navires marchands.

16. Ministère de la Défense du Kenya, « President Launches Kenya Coast Guard Service », *Kenyan Ministry of Defence,*19 novembre 2018.

17. Nairobi International Airport, Jomo Kenyatta.

18. TRIGONA, Camilla, « Kenya Road Network », *Logistics Capacity Assessment*, 29 mai 2018.

19. MKUTU, Kennedy et WANDERA, Gerald, « Policing the Periphery Opportunities and Challenges for Kenya Police Reserves », Small Arms Survey, mars 2013, p. 14.

20. KIMANI, Mary, « Security for the highest bidder », *UN, Africa Renewal*, octobre 2009.

21. HAYSOM, Simone, GASTROW Peter, et SHAW Mark, « Tackling heroin trafficking on the East African coast », *ENACT*, Issue 04, juin 2018.

22. PERRAS, Chantal, « Les drogues et le continent africain dans le contexte de la mondialisation », *Drogues, santé et société*, vol. 15, n° 1, mai 2016, p. 60.

Encadré

Trafic de drogue, risques sanitaires et insécurité au Kenya

Les facteurs internes et externes au développement du Kenya comme plaque tournante du marché international du trafic de drogue ont participé à l'émergence de menaces sanitaires et sécuritaires directement liées à ce trafic.

Le Kenya n'est pas historiquement un marché de consommation d'héroïne ou de cocaïne. Cependant, la présence d'importants volumes de drogue à prix accessibles, couplée à une population jeune en pleine expansion, a mené, entre 2009 et 2019, à la hausse de plus de 50 % du nombre de consommateurs d'héroïne[23]. Cela signifie également un accroissement du risque de transmission du VIH dans cette même population. Le ministère de la Santé kenyan rapportait ainsi en 2012 que 18,3 % des consommateurs de drogues étaient atteints du VIH, contre seulement 6,7 % de la population totale[24]. Une telle situation inquiète les acteurs nationaux et internationaux qui luttent depuis de nombreuses années contre ce virus.

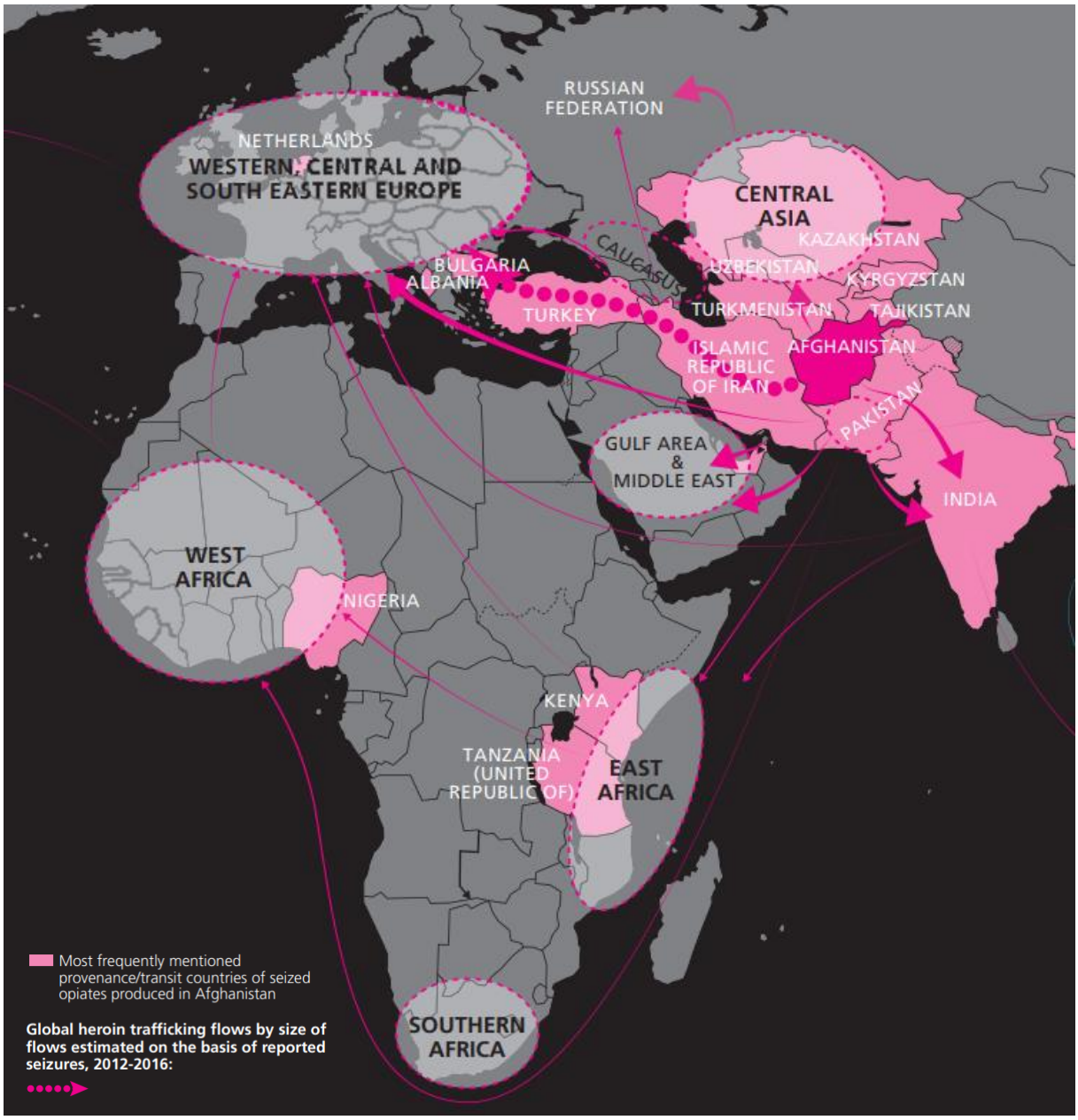
Le développement de réseaux de trafic de stupéfiants au Kenya a favorisé l'amplification de la petite criminalité dans les centres urbains. Les rivalités entre groupes criminels qui cherchent à étendre leur territoire posent des problèmes croissants de sécurité. En 2006, un conflit entre réseaux rivaux de narcotrafiquants avait causé plusieurs morts et 9 000 déplacés dans un bidonville de Nairobi[25]. Ces précédents inquiètent et laissent présager que la situation empirerait si les réseaux de narcotrafics ne sont pas rapidement endigués.

23. FICK, Maggie, « Kenya struggles to cope with growing number of heroin users », *Reuters*, 7 octobre 2019.

24. Ministère de la Santé, « The National Protocol for Treatment of Substance Use Disorders in Kenya », *République du Kenya*, 2017, p. vi.

25. ONUDC, « L'ONUDC et le Kenya organisent une conférence interrégionale pour lutter contre le problème mondial de la drogue », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, 20 décembre 2017.

Le Kenya, pays de transit pour les opiacés afghans



(Source : UNODC, « Annual Report Covering Activities during 2018 », 2018)

Les facteurs externes : la situation géographique du Kenya et les perturbations des routes principales

La carte ci-dessus illustre les flux de trafics venant d'Asie vers la côte est africaine et de cette côte via l'Afrique de l'Ouest vers les marchés européens. Elle invite à considérer qu'en plus des facteurs internes, il faut aussi tenir compte de trois facteurs externes principaux pour comprendre les modalités d'émergence du Kenya comme plaque tournante du trafic de stupéfiants. Plus particulièrement, il convient de tenir compte 1) de la façade maritime et des liaisons terrestres entre le Kenya et l'Afrique centrale ; 2) des événements sécuritaires au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest et 3) de l'attractivité pour les trafiquants asiatiques et européens de l'Afrique de l'Est dans le cadre de la régionalisation de la criminalité organisée.

L'ouverture maritime du Kenya, qui compte déjà au nombre de facteurs internes, joue aussi un rôle important dans l'attractivité du Kenya pour les narcotrafiquants. L'absence de garde-côtes jusqu'en 2018[26] explique la faiblesse de la surveillance des eaux territoriales kenyanes. Les trafiquants ont pu développer un système d'acheminement de la drogue utilisant les petites îles, plages et ports commerciaux proches de Mombasa pour décharger les cargaisons[27]. En outre, les marines étrangères présentes au large de la Corne de l'Afrique, impliquées dans la lutte contre la piraterie et les trafics illégaux ne constituent pas un facteur dissuasif suffisant.

La *Combined Maritime Forces* (CMF), active dans l'océan Indien, lutte contre un panel trop élargi de criminalité maritime mais ne requiert aucune obligation de participation de ses 33 États membres[28]. Bien que responsable dans les années 2010 de plusieurs saisies qui ont permis de mettre en lumière l'importance grandissante du trafic via l'Afrique de l'Est[29], la CMF ne constitue pas une menace suffisante pour les trafiquants. De plus, ces derniers évitent les zones d'activité des pirates vers la Corne de l'Afrique[30], ce qui laisse supposer qu'ils échappent également plus facilement aux marines européennes luttant contre la piraterie[31].

26. Ministère de la Défense du Kenya, *op. cit*. 17.

27. RENOVIC, *op. cit*. 2.

28. Cette force est un « partenariat maritime international pour promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité économique sur une zone d'environ 3,2 millions de miles nautiques carrées, qui couvre certaines des routes commerciales internationales les plus importantes » [traduit de l'anglais]. Elle lutte contre les trafics illicites, la piraterie et le terrorisme du détroit d'Ormuz au canal de Suez, en passant par le détroit de Bab-El-Mandeb (Voir Combined Maritime Forces, *CMF Overview*, août 2018).

29. ONUDC, « « Transnational Organised Crime in Eastern Africa : A Threat Assessment », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, septembre 2013, p. 21-22.

30. ONUDC, « Afghan opiate trafficking through the southern route », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, juin 2015, p. 90.

31. « Countering Piracy off the Coast of Somalia », *EUNAVFOR*.

Enfin, les marines étrangères n'ont pas de juridiction dans les eaux territoriales kenyanes et elles ne peuvent donc pas agir en tant que force de soutien pour les autorités du pays. De fait, les voies maritimes vers l'Afrique de l'Est restent relativement sûres pour les narcotrafiquants.

D'autre part, la redéfinition, dans les années 2010, des principales routes d'acheminement de la drogue, en Afrique de l'Ouest et dans les Balkans, a redirigé les trafics vers l'Afrique de l'Est.

Premièrement, la guerre en Syrie a fortement perturbé les canaux de transit au Moyen-Orient, la présence de l'État islamique en Irak et en Syrie ne permettant plus aux narcotrafiquants de circuler librement dans ces pays. La crise migratoire, principalement entre la Turquie et l'Union européenne (UE), a conduit à l'augmentation de la surveillance des flux de personnes à travers la Méditerranée orientale[32]. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) décrivait en 2014 le rôle de la « route du Sud », via l'Afrique de l'Est et l'Italie, afin d'éviter la Turquie[33]. En 2019, le département de la Sécurité publique italien confirme cette tendance en observant une recrudescence d'héroïne saisie aux ports et aéroports italiens depuis 2014, en provenance du Pakistan et de l'Afrique[34].

Deuxièmement, l'accroissement du nombre de consommateurs de drogue en Afrique de l'Ouest a engendré une hausse de la demande d'héroïne asiatique, développant ainsi le trafic via l'Afrique de l'Est[35]. De plus, les cartels sud-américains se sont eux aussi tournés vers l'est du continent africain pour échapper à la surveillance renforcée à l'Ouest. Selon l'ONUDC, le commerce maritime permet aux trafiquants d'utiliser des routes moins directes et donc plus discrètes car il n'est pas inhabituel pour des cargos d'emprunter des détours. La logique des trafics illicites veut que le meilleur itinéraire ne soit surtout pas le plus direct[36]. Ainsi, la situation géographique de l'Afrique de l'Est et du Kenya en particulier, à travers son ouverture sur l'Océan Indien, ses liaisons vers l'Europe et vers le reste du continent africain, en font un lieu attractif pour les trafiquants.

La régionalisation du trafic de drogue se devine ici et s'illustre surtout par les liens créés entre trafiquants à l'échelle du continent. La hausse de la consommation en Afrique de l'Ouest a attiré les cartels nigérians au Kenya.

32. SCHUBERTH, *op. cit*. 3.

33. ONUDC, « The illicit drug trade through South-Eastern Europe », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, mars 2014, p. 82 et 84.

34. Ministère de l'Intérieur de l'Italie, « Relazione Annuale della Direzione Centrale per i Servizi Antidroga 2019 su dati 2018 », *Dippartimento della pubblica sicurezza, Direzione centrale per i servizi antidroga*, 2019, p. 44-46. (Rapport annuel de la Direction centrale du service antidrogue 2019, chiffres de 2018).

35. ONUDC, 2013, *op. cit*. 30, p. 19.

36. *Ibid*., p. 20 et 24.

Ces cartels ont pu y opérer grâce à la diaspora nigériane établie à Nairobi et à Karachi, impliquée dans le trafic d'héroïne afghane. Cette diaspora contrôle l'intégralité de la chaîne de distribution. Le trafic s'est également développé pour approvisionner l'Afrique du Sud, consommatrice, facilitant l'utilisation par les trafiquants de passeports sud-africains, généralement moins contrôlés et donc plus sûrs[37]. Ainsi, l'émergence du Kenya comme pays de transit pour le trafic de stupéfiants s'explique aussi par la capacité des groupes criminels à propager leurs activités à travers le continent, favorisée par les liens culturels transrégionaux.

Ces liens culturels font également craindre un risque de débordement du trafic de drogue vers d'autres formes de criminalité organisée. Les États-Unis ont d'ailleurs pointé le manque de régulation dans les services financiers kenyans, d'autant plus que le financement du terrorisme n'est pas un crime au Kenya[38]. Ce risque est d'autant plus grand qu'une connexion entre réseaux de narcotrafiquants et membres d'Al-Chabab est établie. Des liens claniques entre Somaliens et Kenyans existent des deux côtés de la frontière, rapprochant ainsi les narcotrafiquants kenyans des milices somaliennes[39]. Celles-ci contrôlent de nombreux points de passage utilisés par les narcotrafiquants le long de la frontière kenyane, ce qui oblige ces derniers à payer des droits de passage. De ce fait, Al-Chabab a commencé à bénéficier du narcotrafic, qui est devenu une source de financement très profitable. De fait, il est justifié de craindre une hausse de l'implication des terroristes dans le narcotrafic. Dès lors, une véritable menace sécuritaire pèse sur le pays.

Le Kenya se dessine comme un pays attractif pour les narcotrafiquants, grâce à sa fonction de point de transit entre différents continents et entre sous-régions. Ce positionnement géographique devient d'autant plus stratégique après les perturbations des principales routes de la drogue. Moins directe, donc moins risquée, la route de l'Afrique de l'Est est de plus en plus utilisée par les organisations criminelles. Elles bénéficient également du soutien de diaspora et de liens culturels forts entre régions productrices et distributrices pour asseoir leur influence.

Dans la sous-région, la Tanzanie est également touchée par le trafic de stupéfiants car jouissant elle aussi d'une façade maritime vers l'Asie. Le Mozambique commence quant à lui à apercevoir les premiers contrecoups de l'émergence de l'Afrique de l'Est comme plaque tournante du trafic de drogue. Il est en effet un point de passage quasi obligé entre les routes asiatiques et l'Afrique du Sud, pays à la fois consommateur et, comme le Kenya, doté d'infrastructures développées permettant d'envoyer la drogue vers d'autres destinations[40].

37. *Ibid*., p. 24.

38. Département d'État américain, *op. cit*. 13, p. 128.

39. Département d'État des États-Unis, « International Narcotics Control Strategy Report: Drug and Chemical Control », *US Department of State*, vol. 1, mars 2018, p. 260.

40. ONUDC, « The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, 2016, p. 38.

Conclusion

Les conditions endogènes favorisant le trafic de drogue, énumérées par Schuberth, se retrouvent toutes au Kenya. Le manque de moyens des forces de sécurité est aggravé par la corruption, qui a permis le détournement des services financiers et des infrastructures de communication par les organisations criminelles. Enfin, le développement important des services de télécommunications au Kenya, bien plus avancés qu'ailleurs, a profité aux groupes criminels, d'autant plus en l'absence de régulation institutionnelle. La virtualisation des échanges et des transactions financières brouille la détection et l'identification des trafiquants par les forces de sécurité, qui n'ont de toutes façons pas de moyens suffisants pour y faire face. Ainsi, le Kenya est un exemple du détournement non détecté, ou ignoré, des infrastructures stratégiques par les organisations criminelles.

L'émergence du Kenya comme point de transit de la drogue a donné lieu à un autre effet domino, qui est l'augmentation de la consommation de narcotiques, notamment d'héroïne, au sein de la population. L'offre créée par la présence de stupéfiants dans le pays, surtout dans le port de Mombasa et dans la capitale, Nairobi, a créé une demande dans la population, qui elle-même a accru l'offre. La drogue est donc dorénavant bien implantée au Kenya, ce qui complique encore plus la lutte contre les réseaux, déjà ineffective due à l'absence de réactivité du gouvernement kenyan et à son incapacité à mobiliser des ressources suffisantes. Cependant, il est important de pointer les pays consommateurs de drogue comme partiellement responsables des difficultés rencontrées par le Kenya. Sans une lutte efficace contre la consommation de drogues illicites et contre les mafias européennes et nord-américaines, il est impossible de venir à bout des réseaux criminels dans les pays producteurs et de transit. Il existe donc une verticalité entre Nord et Sud, entre consommateurs et producteurs de drogue. Il convient d'en tenir compte lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques de coopération internationales pour lutter contre la criminalité organisée.

Enfin, brièvement évoqué, le lien entre narcotrafic et autres formes de criminalité organisée, doit être examiné. Ce lien pose en effet une menace sécuritaire qui vient s'ajouter à toutes celles déjà induites par la présence de drogues. L'association entre narcotrafiquants et terrorisme international inquiète, car elle menace de se développer à cause de l'aspect très lucratif du trafic de stupéfiants. Dans ce cas, la stabilité politique du pays peut s'effondrer.

Cette note invite donc à un examen approfondi et suivi de l'impact et du développement du trafic de drogue en Afrique de l'Est, ainsi que de la potentielle influence d'autres acteurs régionaux.

* * *

Auteure

Julie Claustre est assistante de recherche au GRIP dans la section « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique » et diplômée en Master d'études stratégiques de l'Université d'Aberdeen.

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.